

## Rapport du jury des concours de recrutement des techniciens sanitaires et de sécurité sanitaire organisés au titre de l'année 2015

Depuis 2012, les concours de recrutement des techniciens sanitaires ont été mutualisés et organisés en commun au niveau national. De nouvelles dispositions (Décret du 27 février 2013 et Arrêté du 17 avril 2014) fixent la nature des épreuves et les modalités d'organisation de ces concours. Le présent rapport a pour objet d'établir le bilan de réalisation de ces recrutements en 2015 et de formuler un certain nombre de recommandations.

### Épreuves écrites

Les épreuves écrites ont eu lieu le 14 septembre 2015. Ces épreuves écrites se sont déroulées dans de bonnes conditions aussi bien en métropole qu'en outre-mer, Le nombre de candidats dans certaines régions de métropole aussi bien en interne qu'en externe était toutefois relativement faible. Ce nombre est cependant en légère augmentation par rapport à 2014. Ce manque de candidats semble pouvoir être attribué à un manque d'information et de publicité auprès de candidats externes potentiels (Université, IUT,...) mais aussi pour le concours interne à une basse restreinte de recrutement dans certaines régions.

Compte-tenu des modalités nouvelles d'organisation fixées, le jury a conçu un seul sujet pour l'épreuve des concours externes et pour l'épreuve des concours internes et cela aussi bien pour la métropole que pour les territoires ultramarins.

Le jury a proposé, comme il l'était demandé par le nouveau dispositif, la résolution d'un cas pratique à partir d'un dossier à caractère technique Le dossier proposé était relatif à la problématique de la trichloramine dans les piscines. L'énoncé du sujet précisait de façon explicite la démarche à adopter pour l'analyse du dossier et notamment les points principaux à aborder : l'origine et les effets sur la santé, l'exposition des utilisateurs au vu des résultats des différentes campagnes d'analyses, une analyse des risques sanitaires et enfin les mesures de gestion et les recommandations à proposer.

Sans connaissance particulière du sujet, le candidat pouvait, après analyse des documents mis à disposition, en faire une synthèse et répondre sans difficultés majeures au problème proposé. Le sujet peu abordé à ce jour dans le travail quotidien des Agences Régionales de Santé, permettait de préserver l'équité entre candidats aussi bien au niveau du concours interne qu'au niveau du concours externe. La quantité de documents fournis était importante sans excéder 20 pages et nécessitait une lecture rapide et sélective.

Les corrections des différentes épreuves écrites montrent de façon générale une bonne compréhension du sujet. Toutefois il est à mentionner, mais c'est l'objectif recherché pour un concours, une grande disparité des copies aussi bien sur le fond que la forme.

Il est de nouveau à rappeler que le sujet est **une étude de cas** et non **une note de synthèse générale** sur le sujet. Nombre de candidats n'ont pas exploité les résultats des mesures réalisées dans une région sur un échantillon de piscines.

Il est toujours à rappeler les quelques règles de base pour une bonne copie:

- △ bonne lecture et compréhension du sujet ; *lire et relire l'énoncé, la trame de la synthèse était proposée*
- △ exploitation des documents fournis et notamment des données ; *synthétiser les résultats ; au besoin faire un tableau*
- △ qualité de l'introduction et de la conclusion; *poser le problème, éviter de faire un sommaire complet dans l'introduction*
- △ cohérence et logique des exposés ;

Par ailleurs, il faut rappeler que la clarté de la présentation et le niveau d'orthographe et de syntaxe sont directement évalués dans la notation de la copie, mais aussi de façon indirecte au travers d'un accès facilité au contenu.

De façon générale, les copies des candidats des concours externes et internes sont satisfaisantes et correspondent à des candidats d'un bon niveau général. Les meilleurs candidats ont été retenus pour l'admissibilité, sans pour cela que les autres candidats n'aient démerité. Leurs notes à l'écrit sont d'ailleurs souvent supérieures à 10.

Il est toutefois à mentionner que certains candidats n'ont manifestement pas eu assez de temps pour terminer la synthèse ou ne savent pas équilibrer le temps à réserver aux différentes parties. Des analyses trop développées et peu synthétiques sur les effets sur la santé, peu et pas d'analyses des données fournies, une partie sur les modalités de gestion réduite et une conclusion rapide et hâtive. Il convient de noter la nécessaire bonne gestion du temps ainsi qu'une lecture sélective au vu de l'énoncé : certains éléments fournis étaient de peu d'intérêt au vu de l'énoncé

Le niveau du concours interne est parfois selon les régions un peu plus faible, la méthodologie de l'étude de cas est moins maîtrisée, il en est souvent de même pour la présentation et l'orthographe.

Le dispositif retenu pour ces concours se traduit de façon naturelle par des différences de niveaux de candidats en fonction des régions, toutefois à l'exception d'une région au concours interne, les niveaux sont beaucoup plus homogènes que lors de l'édition 2014.

Par ailleurs, il peut être utile de signaler que le nombre plus important de postes offerts au concours sur une ARS ne correspond pas nécessairement à une sélectivité moins importante et ne doit pas constituer le critère de choix principal des candidats.

## **Épreuves orales**

Les épreuves orales se sont déroulées du 16 au 17 novembre et du 23 au 24 novembre 2015 : 50 candidats ont été auditionnés lors des 4 jours.

Les épreuves orales pour les candidats ont été organisées à la Maison des examens à Arcueil. Les conditions matérielles pour ces épreuves orales étaient satisfaisantes.

Le dispositif de l'oral du concours externe comprend un exposé sur un sujet tiré au sort et un entretien libre sur des thèmes généraux de santé environnementale.

A l'issue de la présentation, pour l'ensemble des candidats, un panorama des thématiques a été effectué. Un socle de connaissances indispensables en santé environnement est bien sûr requis. Mais, en abordant plusieurs thèmes, plus que les connaissances exhaustives des sujets, ce sont les

qualités de réflexion et de raisonnement des candidats qui sont appréciées : cohérence, logique, réactivité, curiosité, intérêt pour la santé environnementale...

De façon générale, le jury constate un bon niveau des candidats lors de ces épreuves orales (bonne présentation des candidats, connaissances satisfaisantes, bon niveau de réflexion sur les sujets abordés, motivations des candidats,...).

A l'image des résultats de l'écrit, quelques échecs liés à un manque de préparation, un manque de connaissances majeur dans le domaine de la santé environnementale ou parfois une mauvaise présentation et/ou valorisation des connaissances acquises.

Pour le concours interne, l'entretien sur les thématiques de la santé et de l'environnement est précédé par une présentation du candidat d'une durée de 5 minutes. Une connaissance générale de l'ensemble des sujets est appréciée par le jury ainsi qu'une présentation argumentée, valorisée et minutée.

Il est évident qu'un candidat qui, lors de son parcours professionnel, a abordé plusieurs thématiques, a étudié, en formation interne, les bases générales sur les autres domaines et a préparé sa présentation orale de 5 minutes, augmente ses chances de réussite.

Le jury note que de façon générale, les présentations avaient fait l'objet de préparation et se félicite que ces préparations au concours interne aient été mise en place,

### **Conclusion et propositions**

En conclusion, le jury se réjouit du bon déroulement du concours et du bon niveau général du concours de technicien sanitaire et de sécurité sanitaire. L'ensemble des postes a été pourvu et dans la grande majorité des régions, au moins deux candidats ont été retenus sur la liste complémentaire.

Le dispositif prévu pour le concours interne a donné satisfaction mais a ses limites. Il doit permettre de promouvoir dans la région donc en règle générale sans mutation, des agents méritants qui souhaitent évoluer dans leur travail. Il permet parfois le passage de la filière administrative à la filière technique pour des agents qui exercent déjà le métier de technicien sanitaire et de sécurité sanitaire dans les services. Toutefois notamment dans certaines régions, le vivier des adjoints sanitaires est très faible; il convient que chaque région avant l'ouverture d'un poste interne se pose la question des candidats potentiels.

Pour les départements ultramarins, compte tenu de la spécificité de missions dans le domaine de la lutte anti vectorielle, il pourrait être utile dans la mesure du possible de mentionner si les postes créés seront affectés à la lutte anti vectorielle ou aux autres missions en santé environnement, afin que le jury puisse, au-delà des qualités générales demandées à l'ensemble des candidats, se positionner aussi sur l'adéquation entre le profil du poste et celui des candidats.

Enfin, dans la perspective de l'ouverture des prochaines sessions, le jury propose la mise en place d'une publicité systématique en particulier au sein des formations universitaires (Licences, BTS, IUT,...) sur les dates et déroulé des épreuves..

Le président du jury

Raphaël TRACOL